



# FORCES DE LIBERATION AFRICAINES DE MAURITANIE



## FLAM

### Liberté Egalité Unité

Le Président des Forces de Libération  
Africaines de Mauritanie (FLAM)  
à  
Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République française  
L'Elysée  
55 rue du faubourg Saint Honoré  
75008 - PARIS

Monsieur le Président de la République,

Citoyens attachés au respect des droits humains fondamentaux, nous nous devons, à la veille de votre voyage en Mauritanie, le 30 juin prochain, d'attirer votre attention sur les violations systématiques de ces droits en Mauritanie, principalement à l'encontre des citoyens négro-africains du pays.

De l'indépendance du pays à nos jours, les différents régimes politiques ont pratiqué, à des degrés variables, mais avec constance et esprit de système une politique de discrimination et d'exclusion à l'égard des Négro-africains. Les secteurs et institutions clés de la vie publique sont concernés, qu'il s'agisse de la Haute Fonction Publique, des Agences de l'Etat, du Corps diplomatique, du monde des affaires, de la vie culturelle, de l'Education nationale ou de l'Armée.

L'arabisation à visée assimilationniste, à l'œuvre dans le pays, et son instrumentalisation constituent un levier essentiel du racisme d'Etat aussi bien que de la politique de négation et d'exclusion des composantes non arabes du pays. Rampante d'abord et fulgurante ensuite, elle est l'expression d'un ethnocide culturel aux objectifs désormais affichés, par le nouveau régime en place.

Dès 1966, six ans après l'indépendance, dix-neuf cadres négro-africains de la Fonction Publique publiaient un texte intitulé « *Le Manifeste des 19* » par lequel ils dénonçaient l'arabisation du système éducatif au mépris de la diversité culturelle du pays. Ce manifeste se voulait surtout un cri d'alarme face à un processus menaçant l'unité du pays, la cohabitation de ses populations et de ce fait même son existence. Loin de se ralentir, ce processus est au contraire allé s'accroissant à mesure que la Mauritanie, libérée de la revendication marocaine, et ayant désormais moins besoin du soutien diplomatique de l'Afrique subsaharienne s'en détournait.

A vingt ans de distance, en 1986, notre mouvement, les Forces de Libération Africaines de Mauritanie, alertait à leur tour les autorités du pays sur les dangers et risques dont leur politique d'exclusion et de discrimination était porteuse. La publication d'un nouveau manifeste mettant à nu la réalité de la marginalisation des populations noires au sein de tous les rouages de l'Etat en fut l'occasion.

La réponse des autorités au « *Manifeste du négro-mauritanien opprimé* » fut implacable. Elle se traduisit par l'incarcération des auteurs du document, accompagnée des pires sévices dont la torture physique. La suite des événements leur donna malheureusement raison.

.../...

Aujourd'hui, un racisme d'Etat sans complexe s'est plus que jamais installé. Se déployant au quotidien, il s'illustre également depuis plusieurs années de manière épisodique par des éruptions aux conséquences dramatiques.

Le racisme et les discriminations connurent un paroxysme à la fin des années 1980 durant lesquelles le régime du colonel Maouiya Ould Sid'Ahmed TAYA (réfugié actuellement au Qatar) entreprit une politique aux allures de purification ethnique.

C'est ainsi qu'en avril 1989, au prétexte d'un conflit entre paysans sénégalais et éleveurs mauritaniens ayant entraîné des représailles symétriques et des pogroms anti-Noirs en Mauritanie, les autorités mauritaniennes déportèrent vers le Sénégal et le Mali des dizaines de milliers de citoyens négro-africains privés du jour au lendemain de leur nationalité et plus encore de leurs droits les plus basiques. L'ampleur de l'opération ne laisse aucun doute sur son caractère planifié.

Certains ont pu revenir dans leur pays, dans le cadre d'un accord tripartite signé le 12 novembre 2007 entre le gouvernement du Sénégal, celui de la Mauritanie et le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux réfugiés. Ils sont encore cantonnés sur des sites non viabilisés, sous des tentes fournies par le HCR, à proximité de leurs propres villages habités par de nouveaux occupants installés par les autorités mauritaniennes. Ils ne peuvent entrer en possession de leur bien ou de leurs terres de culture dont une loi foncière inique et de circonstance les a dépossédés au profit de citoyens arabes fortunés.

Leur circulation sur le territoire national est entravée par la non-possession de papiers d'état-civil qui ne sont toujours pas fournies par l'administration mauritanienne. Leurs enfants ont quitté leurs salles de classe au Sénégal sans qu'aucune structure scolaire d'accueil n'ait été prévue pour eux, du côté mauritanien.

Le 6 janvier 2011, (annonce faite par le Premier ministre d'alors), le gouvernement mauritanien met fin au rapatriement volontaire et organisé des déportés au Sénégal et au Mali malgré leur recensement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR).

Trente et un (31) ans après, ces déportés survivent dans ces 2 pays. Il apparaît clairement qu'il y a là un manque de volonté manifeste de rétablir les déportés dans leurs droits de la part du gouvernement mauritanien qui s'est dérobé face à ses engagements internationaux.

En 1990, ce fut au tour de l'Armée de faire l'objet d'une épuration massive de ses éléments négro-africains au prétexte d'une tentative de coup d'Etat jamais prouvée. Plus de 500 militaires négro-africains subirent des exécutions extrajudiciaires. 28 d'entre eux seront pendus à Inal (caserne militaire au nord-ouest de Nouakchott) dans la nuit du 27 au 28 novembre 1990, d'après leurs bourreaux, en guise de célébration du trentième anniversaire du pays.

Au regard des lois mauritaniennes, ces faits ne sont plus guère punissables puisque le 14 juin 1993, le gouvernement du Colonel Ould Taya fit adopter une loi d'amnistie, en fait d'auto-amnistie, rendant toutes poursuites impossibles. Malgré la demande formelle d'abrogation émanant du Comité d'experts des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le texte reste en vigueur.

Sur un registre proche mais différent, l'opération d'enrôlement-recensement de la population, initiée depuis 2012, reflète plus que tout le caractère foncièrement discriminatoire du régime. Son caractère vexatoire, inquisitorial, le flou délibéré qui l'entoure, l'absence de critères, le vide réglementaire et l'absence de voies de recours font que la majorité des Négro-africains la perçoivent à juste titre comme un moyen légal de les dépouiller de leur nationalité. Des anecdotes probantes ne manquent pas à ce sujet. Ainsi, des citoyens négro-africains ayant occupé des fonctions politiques de tout 1<sup>er</sup> plan se sont vu demander de prouver leur mauritanité. Des considérations totalement farfelues et particulièrement fantaisistes peuvent interférer au fil du processus d'enrôlement : tests consistant en la lecture de versets du coran, interrogation en arabe, questions intrusives de caractère familial et sur le patronyme. Toutes tracasseries auxquelles échappent des Mauritaniens naturalisés de fraîche date

mais originaires de pays arabes ou des réfugiés par exemple Touaregs, Syriens, Palestiniens accueillis récemment mais jugés plus proches culturellement et racialement.

Dans sa mise en œuvre, le recensement biométrique, d'état-civil et de sécurisation du territoire national a largement été dévoyé à des fins inavouables d'épuration ethnique.

Cette dérive a pour conséquence de transformer les Négro-africains en apatrides et étrangers présumés dans leur propre pays.

L'esclavage, autre spectre de la Mauritanie, y fait office encore d'anachronisme monstrueux. Bien que formellement aboli et au moins à 2 reprises, en 1960 et en 1980, il est une dramatique réalité de la vie publique mauritanienne affectant, suivant les sources, 43 000 à 150 000 victimes. Les réponses législatives des autorités sont davantage à usage international qu'elles ne sont l'expression d'une réelle volonté politique d'éradiquer cette pratique d'un autre âge.

Les actes posés récemment par le nouveau président, ne sont pas de nature à créer un climat d'apaisement social. Il s'agit, de ses nominations mono-ethniques dans les ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, dans l'armée « nationale ».

Au nom d'une prétendue intégration nationale mais, à sens unique, les collectivités du Sud, peuplé majoritairement de Négro-Africains, sont administrés par des cadres arabes qui ne font aucun effort pour connaître les traditions et cultures de leurs administrés, à commencer par leurs langues. Un véritable arsenal de guerre, sous prétexte de la lutte contre la Covid 19, est déployé le long de la frontière sud et les soldats à la gâchette facile, parce que convaincus d'une impunité certaine, n'hésitent pas à tirer sur des citoyens sans défense. C'est ce qui s'est passé le jeudi 28 mai dernier : un père de famille, Abass Diallo, est froidement abattu de sang-froid, alors qu'un tir de sommation aurait suffi à arrêter une prétendue opération de contrebande.

Ces actes, dans leur ensemble, inclinent à penser que le régime du Président Mohamed Ould Ghazouani, au lieu du changement positif espéré, est en train plutôt de renouer avec la politique pernicieuse, discriminatoire et raciste du Colonel Maouiya Ould Sid'Ahmed Taya, à la source de la déchirure sociale actuelle.

Monsieur le Président de la République, nous vous saisissons en tant qu'ami de la Mauritanie, dans l'espoir de pouvoir compter sur votre intervention, afin d'exercer les pressions nécessaires sur le gouvernement mauritanien, en vue d'une solution correcte à ces problèmes graves, ci-dessus évoqués.

Les Forces de Libération Africaines de Mauritanie demeurent convaincues que le règlement de ces dossiers, par un traitement juste et équilibré, constitue un préalable indispensable à l'apaisement du climat social devant déboucher sur l'organisation d'un débat national, large et serein, sur la question de cohabitation- fondement essentiel de la réconciliation, saine, viable et durable en Mauritanie, gage de la sécurité dans la sous-région ouest africaine.

Les Forces de Libération Africaines de Mauritanie sont toujours animées par la même volonté de dialogue exprimée dans le « *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé* » publié en 1986 et répondront d'une façon positive à toute sollicitation émanant des autorités mauritaniennes pour apporter leur contribution à un travail de mémoire collectif et à l'édification d'un Etat de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération

24 juin 2020

Mamadou Sidi BA